

Fonctionnement

Lors de votre entrée dans le Café Ludo, nous vous prions de vous présenter à un ludothécaire, afin d'enregistrer votre venue. Dès l'entrée, un espace vestiaire est à votre disposition pour vous déchausser et vous dévêtir. Nous demandons à tous de se mettre à l'aise pour une meilleure qualité d'activité. Vous pouvez enfiler vos chaussons comme à la maison.

Les enfants de moins de 9 ans sont sous la seule responsabilité des parents ou de l'adulte accompagnateur. La participation active de l'adulte référent de l'enfant est nécessaire.

Les ludothécaires sont à la disposition des joueurs pour les accueillir, les informer, les conseiller, et leur transmettre les règles. Ils ont un rôle pertinent pour vous guider vers des jeux adaptés en fonction de vos enfants et des différentes situations. N'hésitez pas à leur demander de l'aide.

La ludothèque n'est pas une garderie. C'est un espace convivial où les échanges entre parents et enfants, et entre parents sont favorisés. Néanmoins il est important que ces échanges ne se fassent pas au détriment de l'attention portée au jeu de l'enfant. Afin de ne pas entraver la liberté des joueurs, les tables de jeu sont réservées aux joueurs.

Aucune partie de jeu ne sera commencée dans le dernier quart d'heure précédant la fermeture. Celui-ci est consacré au rangement, au passage au vestiaire puis au départ. Les entrées ne sont donc plus possibles 15min avant la fermeture.



Dans les espaces de jeux, l'enfant est libre de choisir ses jeux ; sa seule obligation est de respecter les adultes, ses compagnons de jeux et le matériel mis à disposition.

Les jeux et les jouets sont le bien de tous ; ils doivent être utilisés avec précaution dans les espaces prévus. Ils doivent être rangés après chaque utilisation. L'utilisateur doit s'assurer que le jeu est complet lorsqu'il le range.

La séance petite enfance (-3 ans) n'exèdera pas 1h et sera découpée en 2 créneaux : 9h30-10h30 et 10h30-11h30.

La capacité d'accueil étant limitée, les ludothécaires peuvent être amenés à réguler la fréquentation du lieu en cas de forte affluence. L'accès au Café Ludo pourra être refusé.

En cas de fermeture exceptionnelle, les usagers seront informés le plus tôt possible, notamment par voie d'affichage sur la porte d'entrée.

Règles de vie

- **La nourriture et les boissons sont interdites** (chewing-gum également) sauf lors des animations prévues.
- **Par mesures d'hygiène : les poussettes, vélos, trottinettes et autres véhicules doivent stationner à l'extérieur.**
- **Merci de ne pas emmener votre enfant en cas de maladie susceptible d'être contagieuse.**
- **Les animaux ne sont pas admis dans les locaux.**
- **Les usagers sont responsables de leurs effets personnels.** Le service décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
- **L'utilisation du téléphone, du mp3, tablette et autre appareil atténue fortement la vigilance.** Leur usage est donc limité aux urgences. L'appareil ne doit pas sonner dans la ludothèque.
- **Les adultes et les enfants doivent avoir un langage et un comportement respectueux.**
- **Il est interdit de langer les enfants en dehors des toilettes.** Une table à langer est à disposition dans les sanitaires.
- **Les accompagnateurs doivent veiller à la propreté des enfants, pour le confort de tous.** Merci de prévoir un habillement pluie et un cadenas pour votre poussette, en cas de besoin.
- **En cas d'accident dû à la mauvaise utilisation d'un jeu, le Café Ludo ne peut être tenu pour responsable.**
- **Durant les activités, il est possible que les usagers soient photographiés.** Ces photos ne seront utilisées que dans le cadre de la publication des informations sur le Café Ludo.
- **Les injures, menaces et voies de fait proférées à l'encontre du personnel de la structure seront immédiatement sanctionnées par l'exclusion définitive et sans appel, tout comme un fait avéré de vol et de dégradation volontaire.**
- **Le personnel du Café Ludo est responsable du bon fonctionnement des activités du Café Ludo.** En cas de non-respect du règlement, il peut donc prendre des mesures applicables immédiatement : stopper l'activité en cas de nécessité (problème de propreté, nécessité technique), sanctionner un adhérent (exclusion immédiate et/ou temporaire)
- En cas de dégradation, nous vous demanderons de remplacer l'objet par un équivalent.

En cas de fautes graves ou répétées d'un usager, tout problème sera signalé à la Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité qui pourra décider d'une exclusion plus longue voir définitive. Tout usager, par le fait de son entrée dans l'établissement, s'engage à se conformer au présent règlement.